

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail: autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Enjeux de la Formation Préparatoire à L'Examen du Permis de Conduire B

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

**L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant
à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être,
savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

INSCRIPTION ET CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite (pour les élèves en boîte mécanique) ou 13 leçons (pour les élèves en boîte automatique), un examen blanc favorable, et validation des 4 étapes de formation pour l'épreuve pratique.

L'âge légal pour commencer les différentes étapes du permis de conduire dépend donc de la formule choisie.

Epreuve théorique du code de la route :

Permis classique : dès 16 ans
 Conduite accompagnée : dès 15 ans
 Conduite supervisée : dès 16 ans

Conduite avec accompagnateur (AAC, CS):

Permis classique : non concerné
 Conduite accompagnée : dès 15 ans + 20h de conduite.
 Conduite supervisée : dès 18 ans + 20h de conduite.

Inscription Permis classique B :

Permis classique B dès 16 ans
 Conduite accompagnée : dès 15 ans
 Conduite supervisée : dès 16 ans

Epreuve pratique de la conduite :

Permis classique : dès 17 ans
 Conduite accompagnée : dès 17 ans + 3000km ou 1 ans de conduite accompagnée.
 Conduite supervisée : dès 18 ans

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge.

En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail: autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN THÉORIQUE (ETG)

L'Épreuve Théorique Générale (ETG) est la première étape obligatoire avant toute épreuve pratique.

Les deux modes d'inscription :

Soit par une auto-école : Elle s'occupe des démarches administratives.

Un contrat-type est obligatoire, détaillant les tarifs de la formation et les prestations.

Soit en candidat libre : Vous gérez vous-même votre inscription auprès d'un centre agréé (La Poste, SGS, Dekra, etc.)

Documents obligatoires :

1. Pour les candidats de nationalité française

- **Carte Nationale d'Identité (CNI)** : En cours de validité ou périmée depuis **moins de 5 ans**.
- **Passeport (biométrique ou non)** : En cours de validité ou périmé depuis **moins de 5 ans**.
- **Permis de conduire** : Uniquement s'il est au format "Union Européenne" (format carte bancaire sécurisé).
- **Identité Numérique** : Le justificatif d'identité à usage unique généré via l'application **France Identité** est désormais accepté.
- **Votre convocation** (imprimée ou sur smartphone).

2. Pour les ressortissants de l'Union Européenne (UE) / EEE / Suisse

- **Carte d'identité nationale** ou **Passeport** délivré par l'administration de votre pays, en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
- **Titre de séjour** (Carte de résident UE).

3. Pour les ressortissants d'autres pays (Hors UE)

Les documents suivants doivent obligatoirement être **en cours de validité** :

- **Passeport étranger**.
- **Carte de séjour** (temporaire, pluriannuelle ou de résident).
- **Certificat de résidence** pour les ressortissants algériens.
- **Récépissé de demande de renouvellement** de titre de séjour (uniquement s'il est accompagné du titre de séjour expiré).
- **Titre de voyage** pour réfugié ou apatride.

4. Cas particuliers des mineurs

Si le mineur ne possède pas de pièce d'identité propre, il peut présenter :

- Le **passport d'un parent**, à condition que le mineur y figure avec une photo ressemblante et que le parent soit présent (ou que le livret de famille prouve le lien). *Attention : cette pratique devient rare avec l'individualisation des passeports.*
- Le **Livret de famille** n'est **jamais accepté seul** comme pièce d'identité pour l'examen.

Aspects Financiers et Durée de Validité :

Depuis 2016 l'examen a été largement privatisé, ce qui a uniformisé les coûts.

Le prix est fixe et national : 30 € TTC.

Ce montant couvre uniquement le passage de l'examen.

En cas d'échec, vous devez repayer 30 € pour chaque nouvelle tentative.

Certains candidats en situation de handicap peuvent en être exonérés sous condition d'avis médical.

Validité du résultat :

Une fois réussi, le "Code" est valable 5 ans.

Durant ce délai, vous pouvez passer l'examen de conduite autant de fois que nécessaire sans avoir à repasser la théorie.

Si vous obtenez une autre catégorie de permis (ex : Moto), vous êtes dispensé de repasser le code pour un nouveau permis pendant 5 ans à compter de la date de réussite à l'épreuve de circulation.

Détails de l'Épreuve et Contenu Pédagogique :

Depuis mai 2016, la banque de données contient 1 000 questions conçues pour évaluer non seulement la connaissance des règles, mais aussi la compréhension des risques.

10 nouveaux thèmes organisés en 9 familles

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

Organisation des épreuves de l'ETG pour public spécifiques :

- Depuis le 1er septembre 2016, seules les ETG passées pour les publics spécifiques (personnes maîtrisant mal la langue française, sourds ou malentendants, dyslexiques, dyspraxiques et dysphasiques ou handicap particulier).
- L'État n'organise plus les sessions sauf pour les candidats ayant des besoins particuliers, ses sessions sont organisées par l'Etat sur tous les centres.
- Désormais, l'épreuve théorique générale du Code de la route (ETG) et moto (ETM) est disponible en Langue des Signes Française (LSF).

- Désormais, l'épreuve théorique générale du Code de la route (ETG) et moto (ETM) est disponible en Langue des Signes Française (LSF).
- Vous pouvez également consulter le [site Sécurité Routière L'examen théorique du Code de la route accessible en Langue des Signes Française \(LSF\)](#)
- Les banques de questions des épreuves ETG ETAT ont été mises à jour.

Le matériel :

Les centres sont équipés de tablettes individuelles et de casques audio.

Chaque candidat dispose de son propre matériel et doit suivre attentivement une vidéo de présentation pour bien appréhender l'usage de la tablette, régler la lumière et le son et faire un premier test de 3 questions "à blanc" pour s'assurer que le son et l'image fonctionnent bien.

Protocole le Jour de l'Examen :

La ponctualité et les documents sont les points critiques pour ne pas être refusé.

Il vous est demandé d'être ponctuel et de vous présenter au minimum 15 minutes avant le début de l'épreuve.

Attention !! ... Aucune arrivée tardive ne sera tolérée.

Consignes de sécurité :

Les téléphones doivent être éteints et rangés avec les effets personnels.

Analyse des Résultats :

Le score : Pour être admis, il faut valider au moins 35 bonnes réponses sur 40.

Le délai : Les centres s'engagent à transmettre le résultat à l'élève ou à son auto-école sous 24 à 48 heures maximum, généralement par mail.

Changement de filière : Si vous changez de méthode d'apprentissage (Ex : passage du classique vers l'accompagné), votre réussite au code reste acquise et valide.



Bonjour NEPH : , Date de naissance :
 Vous sommes très heureux de vous informer de votre résultat « FAVORABLE » lors de l'examen réalisé avec Code'nGO avec « 38/40 » réponses justes selon l'analyse de vos réponses par le Ministère de l'Intérieur, Catégorie : Permis B C D E (Auto / Poids Lourd)

Cliquez [ici](#) pour partager votre résultat avec vos amis sur
 ... laissez-nous votre avis sur votre expérience avec Code'nGO en suivant ce lien vers le site de notre partenaire indépendant [roomroom.fr](#).

le **lundi 13 novembre 2023 à 15 h 00**
 à Saint-Fons, Code'nGO!, 95 Avenue Jean Jaures

vous trouverez le résultat détaillé par thématique ci-dessous :

Thématiques	Nombre d'erreurs
L Dispositions légales en matière de circulation routière	1
C Le conducteur	0
R La route	1
U Les autres usagers	0
D Réglementation générale et divers	0
A Les premiers secours	0
P Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	0
M Eléments mécaniques liés à la sécurité	0
S Equipements de sécurité des véhicules	0
E Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	0

vous pouvez retrouver à tout moment ces résultats dans votre espace personnel Code'nGO.

Toutes nos félicitations pour ce succès et nous vous souhaitons la même réussite pour votre examen pratique éventuel (nous vous appelons que vous devez attendre un délai de 48h pour vous inscrire à cette épreuve pratique).

Merci pour votre confiance.

L'équipe Code'nGO – Suivez nous sur

Ceci est un message automatique. Pour nous répondre ou nous contacter, merci de vous rendre sur [codengo.fr](#) et utiliser les fonctions de contact (téléphone, mail, etc.).

Code'nGO, un service de Bureau Veritas Solutions SASU, Le Galia, 333 Avenue Georges Clemenceau 92000 NANTERRE, SIREN 392 417 689, R.C.S. Nanterre. Téléphone non surtaxé : 01 55 24 70 07.



Paris le 10/10/2018

Identifiant NEPH :
 Date de naissance :

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du 10/10/2018 sur le site de

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de **36** sur **40**.

Avis : FAVORABLE

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• L : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• C : Le conducteur	01
• R : La route	02
• U : Les autres usagers	
• D : Réglementation générale et divers	
• A : Les premiers secours	
• P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
• S : Equipements de sécurité des véhicules	
• E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec La Poste » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

Directeur ETG pour LA POSTE

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail: autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique :

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.

Elle dure 32 minutes. Vos documents d'examen sont vérifiés.

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve Théorique Générale du code.

Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

Un test de vue est réalisé.

Vous en êtes dispensé si vous avez passé une visite médicale préalable.

En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour que vous soyez convoqué pour un contrôle médical.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule), une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière.
- La réalisation de deux manœuvres différentes :
- un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour...).

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points / 31 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail: autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Enjeux et déroulement de la formation permis B (suite)

Pourquoi mieux apprendre à conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage

Il est, avec votre demande de permis de conduire (**CERFA 02 ou Attestation inscription permis de conduire A.I.P.C.**), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus de la formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée, et les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

Quel programme de formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Comment sont évalués vos progrès

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

1	MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
2	APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
3	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS
4	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Conduite accompagnée

Le déroulement de la conduite accompagnée :

- Formation théorique (code)
- Passage de l'examen théorique
- Formation pratique de 20 heures minimums obligatoires
- RDV préalable de 2 heures avec la présence d'un accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique (1 heure de conduite et 2 heures de théories en salle 2ème rendez-vous pédagogique (1 heure de conduite et 2 heures de théories en salle) Heures de perfectionnements avant le passage de l'examen
- Passage de l'examen pratique
- Les différentes attestations :
- Attestation de fin de formation initiale
- Attestation de fin de conduite accompagnée

Comment se déroule l'examen?

- L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière;
- Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves jeunes conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte
- L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses, il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée, un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.
- À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.

Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 11/08/2022.

NOM, Prénom	NEPH	Votre résultat	
Boudier, Amand	983354655983	Favorable	
Date d'examen	Catégorie	Examineur•trice	Code(s) spécifique(s)
11/08/2022	B	inspecteur_8	78 Limité aux véhicules à changement de vitesse automatique, 01.01 Lunettes

Attention : le certificat d'examen du permis de conduire est valable sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical et ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B).

VOTRE RÉSULTAT

Le **présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité**, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre **pendant un délai de quatre mois**, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter de vos 18 ans si vous avez réussi votre épreuve avant cette date anniversaire (catégorie B, filière AAC uniquement), soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée soit, pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transport.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, **vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.**

Des **mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée** sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- Sur www.securite-routiere.gouv.fr
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail:autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Enjeux de la Formation Préparatoire et Programme de la Formation du Permis B Boite Automatique

Pour trouver un travail, l'organisation familiale au quotidien ou tout simplement par envie de liberté et de virées entre amis, passer le permis voiture est indispensable.

Vous serez accompagnés de moniteurs expérimentés qui vous donneront toutes les clés pour obtenir votre permis B Boite Automatique.

De votre premier cours de code à l'examen final du permis de conduire, les formateurs de l'école de conduite vous accompagnent pour vous garantir le suivi votre formation.

Le permis Boite Automatique public visé et prérequis :

- A partir de 18 ans, pour conduire les véhicules dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5t (y compris avec une remorque ne dépassant pas 750 Kg)
- Avoir réalisé au préalable l'évaluation de départ obligatoire
- A partir de 15 ans dans le l'apprentissage anticipé de la conduite accompagnée.

Important : il faudra passer l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans

Modalités d'inscription :

- E-photo d'identité (photo dématérialisée),
- 1 photocopie de la carte d'identité plus celle des parents si vous êtes mineur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Si vous êtes hébergé chez un tiers, vos parents par exemple il faudra fournir une copie de la pièce d'identité et une attestation d'hébergement de l'hébergeur
- 1 photocopie de l'attestation de recensement pour les 16-18 ans
- 1 photocopie de la journée d'appel pour la défense pour les 18-25 ans
- 1 photocopie de l'ASSR 2 pour les moins de 21 ans

Délais d'accès : Après validation du dossier d'inscription auprès de l'ANTS.

Accessibilité handicap : Norme PMR

Objectif : Réaliser en sécurité, un déplacement routier avec un véhicule catégorie Permis B.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
254 avenue Louis Cancel
34270 Saint Mathieu de Treviers
Tél.: 06 64 44 11 28
Mail:autoschool34270@gmail.com
Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Enjeux de la formation au permis Boite Automatique

- **Le CODE : Epreuve Théorique Générale (ETG).**
Le code est valide pour 5 ans.
L'âge minimum pour passer le code est de 17 ans ou de 15 ans dans le cadre de la conduite accompagnée l'apprentissage du code de la route se fait à travers des vidéos et entraînement au passage du code sous forme de QCM.
- **Formation pratique à la conduite :**
1 Evaluation de départ (obligatoire pour définir le nombre de leçons).

13 h de leçons de conduite minimum obligatoires (sur rendez-vous).
- **L'Examen de Conduite :**
Parcours en circulation de 35 mn environ.
A l'issue de l'examen, si vous êtes reçu vous aurez un certificat provisoire valable 2 mois.

Vous obtiendrez ensuite un permis probatoire (jeunes conducteurs) dont le capital est de 6 points durant 3 ans (sauf pour la conduite accompagnée – 2 ans)

Pour chaque année passée sans infraction, 2 points seront ajoutés jusqu'à l'obtention des 12 points (3 points pour la conduite accompagnée).

A SAVOIR : Vous avez 18 ans, vous êtes titulaire du code et avez suivi au moins 13 heures de formation pratique, vous pouvez opter pour [conduite supervisée](#).